

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ○ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N3MHD

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

M661

Société

RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom :

HASSINE AFAF

Date de naissance :

09/08/72

Adresse :

14, Lat Paillou, Dar Bouazza,

Casablanca.

Tél. :

662512267 Total des frais engagés : 502,10 Dhs

Professeur Hassan EL GHOMARI

Cadre réservé au Médecin

Spécialiste en Endocrinologie

Diabétologie et Nutrition

Abdelmoumen Center Angle Boulevard Anouar

et Abdelmoumen N° 313 - Casablanca - Tel : 06 22 86 14 1*

Date de consultation :

21/09/2022

Nom et prénom du malade :

Hassine Afaf

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Hyper tension

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

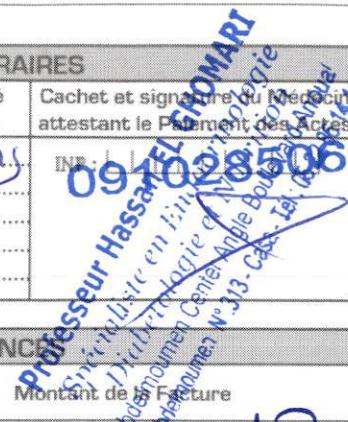
Le : 26/09/22

Signature de l'adhérent(e) : *[Signature]*

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
ARMACIE SARL AU 181 Hassania 18d Cadoudal Tunisie 2028413/200054	21/09/22	2022,10

ANALYSES - RADIographies			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		



Docteur Hassan EL GHOMARI
Professeur à la F.M.P.C
Spécialiste en Endocrinologie - Diabétologie
Nutrition & Croissance
Ancien Attaché à l'hôpital Saint Luc
de Montréal - Canada



الدكتور حسن الغماري
أستاذ جامعي بكلية الطب والصيدلة
أخصائي أمراض الغدد - داء السكري
التغذية و التمو
طبيب سابق بمستشفى سان لوك
مونتريال - كندا

Casablanca, le : 21.05.21 الدار البيضاء، في :

Mme HASSINE Afaf

THYROZOL 10

152,50 1/2 cp /sem pendant 3 mois

LANTUS SOLOSTAR

14UI le soir à 22h pendant 3 Mois



NOVORAPID FLEXPEN

14ui matin 12ui midi 14ui soir pendant 3 Mois

BANDELETTES ACCUCHEK INSTANT

4 ANALYSES/ JOUR pendant 3 Mois

49,60

D CURE FORTE 100 000



202,10 1 amp / mois pendant 2 mois



PPV: 49,60 DH
LOT: 22C01
EXP: 03/2025

PHARMACIE TAZI ALIA
SARL AU
14 Hassania 18d Cadi Tazi
EL ALIA Mohammadia
CE: 00284 132200054
Professeur Hassan EL G
Spécialiste en Diabétologie
Abdelmoumen Center Angle Boulevard
Abdelmoumen N° 313 - Casab - Tel: 0522863288

مركز عبد المؤمن، زاوية شارع أنوال وشارع عبد المؤمن، الطابق الثالث - رقم 313 - الدار البيضاء
Abdelmoumen Center, Angle Bd. Anoual et Bd. Abdelmoumen, 3^{ème} étage - N° 313 - Casablanca

E-mail : hassanelghomari@yahoo.fr - البريد الإلكتروني : Tél. : 05 22 86 14 14 / 05 22 86 37 44 - الهاتف :

N° INP : 091028506 - ICE : 001663750000032